

NOTICE EXPLICATIVE

Suivi de votre dossier de pré-inscription

I. LORS DE LA PRE-INSCRIPTION

Pour que la demande de pré-inscription soit effective, il est nécessaire de remettre un dossier complet comprenant :

- ➔ La fiche de pré-inscription,
- ➔ La fiche famille.

II. ETUDE ET ATTRIBUTION DES PLACES

Si une place vous est attribuée, vous serez informé par téléphone dans les plus brefs délais. Il faudra alors confirmer l'inscription dans un délai de 15 jours.

Un rendez-vous d'admission sera alors fixé avec la référente technique au cours duquel elle vous présentera le règlement de fonctionnement de la structure, le personnel et répondra à toutes vos questions. A ce moment précis, il s'agira également de déterminer la période d'adaptation et la date effective de l'accueil de votre enfant.

En parallèle, un dossier d'inscription vous sera adressé par voie postale et il sera **impératif** de ramener le dossier complet lors du rendez-vous.

A titre informatif, ce dossier peut être retiré directement au sein de la micro crèche. Il est également disponible sur le site de la mairie de Cervione ou sur le site internet de la micro crèche : www.arundinella.fr rubrique "docs et infos".

Sans confirmation de votre part, la place sera attribuée à une autre famille placée sur la liste d'attente.

Si vous êtes placé sur liste d'attente et qu'une place se libère en cours d'année, vous serez contacté par téléphone.

FICHE D'INSCRIPTION MICRO-CRECHE "A RUNDINELLA"

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance :ou naissance prévue le :

Sexe : masculin féminin

Votre enfant est-il porteur d'un handicap ? Oui non

Si oui, précisez :

Votre enfant présente-t-il des allergies ? Oui non

Si oui, précisez :

Nom du médecin de l'enfant :

Date de début d'accueil en micro crèche souhaitée :

ACCUEIL REGULIER ACCUEIL OCCASIONNEL

MATIN			APRES-MIDI		
LUNDI	De h	Ah	LUNDI	De h	Ah
MARDI	De h	Ah	MARDI	De h	Ah
MERCREDI	De h	Ah	MERCREDI	De h	Ah
JEUDI	De h	Ah	JEUDI	De h	Ah
VENDREDI	De h	Ah	VENDREDI	De h	Ah

*L'accueil se fait de 7h30 à 9h30 le matin et de 13h30 à 14h30 l'après-midi

Nombre de jours de congés ou périodes de vacances prévisionnelles* :

***en dehors des périodes de fermeture de la structure (1 semaine à Noël et 3 semaines au mois d'août). Tout congé non déposé au minimum 10 jours avant la date prévue sera considéré comme une absence facturée.**

FICHE FAMILLE

REPRESENTANT LEGAL n°1

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

CP :

VILLE :

N° de Tel Personnel :

N° de Tel Portable :

N° de Tel Professionnel :

E-Mail :

Profession :

Employeur :

REPRESENTANT LEGAL n°2

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

CP :

VILLE :

N° de Tel Personnel :

N° de Tel Portable :

N° de Tel Professionnel :

E-Mail :

Profession :

Employeur :

SITUATION FAMILIALE :

- Marié Vie maritale Veuf Famille monoparentale
 Divorcé Séparé Autre

FRATRIE :

Frère ou sœur actuellement dans la crèche : oui non

Nombre de frères ou sœurs :

Nombre d'enfants à charge :

REGIME SOCIAL :

- Régime général MSA EDF Autres

N°ALLOCATAIRE :

